



à l'attention de :

a Voiron le 28/01/2020

DEVIS ET PROGRAMME de formation : BPJEPS Activités du Cyclisme
du 1er juin 2020 au 3 juin 2021

Tests d'Exigences Préalables à l'entrée en formation : le 23 avril 2020	50 €
Unité d'intégration de la formation : le 24 avril 2020	84 €
Frais de dossier :	50 €

MODULES ET UNITÉS CAPITALISABLES EN CENTRE	Cout horaire : 12 €	HEURES	COUT (net de taxe)
UC 1 : ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE			
Communication		14 H	168 €
Informatique		21 H	252 €
Anglais		17,5 H	210 €
Projet pédagogique ; psycho pédagogie ; public seniors		17,5 H	210 €
Patrimoine		7 H	84 €
statuts juridiques et acteurs		14 H	168 €
UC 2 : METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE			
Méthodologie de projet / Gestion		10,5 H	126 €
Préparation projet collectif Voyage à Vélo		10,5 H	126 €
Commercialisation		10,5 H	126 €
Organisation du projet collectif Voyage à vélo		21 H	252 €
Evaluation du projet collectif		3,5 H	42 €
Analyse de structures		7 H	84 €
UC 3 : CONDUIRE UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LE CHAMP DE LA MENTION			
Pédagogie et didactique vélo		17,5 H	210 €
Séance péda (écoles, route, VAE)		70 H	840 €
Sortie VAE + suivi individuel		10,5 H	126 €
UC 4 : MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SÉANCE OU UN CYCLE D'APPRENTISSAGE			
Technique vélo		35 H	420 €
Orientation		21 H	252 €
GPS et prépa raid		7 H	84 €
Réglementation		24,5 H	294 €
Mécanique		24,5 H	294 €
Secourisme		17,5 H	210 €
Mobilité		3,5 H	42 €
CERTIFICATIONS			
Examen des UC 1 ET 2		7 H	84 €
Examen de l'UC 3		7 H	84 €
Examen de l'UC 4		7 H	84 €
TOTAL		406 H	4 872 €

Durée de la période de stage en entreprise : 315h minimum

Hébergement/Restauration : A la charge du participant. Des facilités de restauration et d'hébergement sont possibles sur le site de la formation auprès de Tremplin Sport Formation que vous pouvez contacter par mail à resa@tremplinsport.fr – 04 76 67 04 05

Lieu de la formation : IFV - Campus de la Brunerie - 38500 Voiron

Horaires : 35h/semaine selon les horaires suivants : 08h30-12h / 13h30-17h

Frais annexes à prévoir : cf document d'information sur les frais annexes joint

J'ai pris connaissance et j'accepte les Conditions générales d'inscription disponibles sur la page suivante : http://www.formation-velo.com/images/stories/CGI_RI/CGI.pdf

Bon pour acceptation (signature)

L'organisme de formation représenté par Bertrand
IFV Institut de Formation du Vélo
180 Bd de Charavines - 38500 VOIRON
Siret : 534 277 488 00019 - APE 9499Z
info@formation-velo.com





INSTITUT DE FORMATION DU VELO
 Campus de la Brunerie - 180 Boulevard de Charavines
 38500 VOIRON
 N° SIRET : 534 277 488 000 19 Code NAF : 8559A
 Déclaration d'activité 82380510238

à l'attention de :

PROGRAMME de formation

Intitulé : Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport, Spécialité Educateur sportif, mention Activités du Cyclisme

L'action de formation entre dans la catégorie des actions de préformation et de préparation à la vie professionnelle prévue par l'article L. 6313-1 du Code du travail.

Public visé : Demandeurs d'emplois, salariés, travailleurs indépendants, souhaitant devenir Animateur Cycliste

Pré-requis :

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée et obtenir la qualification à laquelle elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissances suivant :

- Etre titulaire d'une attestation de Prévention Secours Civiques de niveau 1 (PSC 1) ou équivalent
- Réussir le Test des exigences préalables à l'entrée en formation organisé le 23 avril 2020
- Valider les épreuves de sélection propres à l'Institut de Formation du Vélo le 23 avril 2020

Objectifs pédagogiques de la formation : valider le Brevet professionnel Jeunesse Education Populaire et Sports spécialité Educateur Sportif, mention Activités du Cyclisme permettant au candidat d'encadrer en autonomie l'activité vélo dont il est responsable au plan pédagogique, en assurant la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge

Dates de la formation en centre : du 1er juin 2020 au 3 juin 2021

Contenu de la formation et compétences visées : Des objectifs d'intégration (OI) sont précisés et regroupés au sein de 4 unités capitalisables :

UC 1 : ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE		
	Communication	14 H
	Informatique	21 H
	Anglais	17,5 H
	Projet pédagogique ; psycho pédagogie ; public seniors	17,5 H
	Patrimoine	7 H
	statuts juridiques et acteurs	14 H
UC 2 : METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE		
	Méthodologie de projet / Gestion	10,5 H
	Préparation projet collectif Voyage à Vélo	10,5 H
	Commercialisation	10,5 H
	Organisation du projet collectif Voyage à vélo	21 H
	Evaluation du projet collectif	3,5 H
	Analyse de structures	7 H
UC 3 : CONDUIRE UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LE CHAMP DE LA MENTION		
	Pédagogie et didactique vélo	17,5 H
	Séance péda (écoles, route, VAE)	70 H
	Sortie VAE + suivi individuel	10,5 H
UC 4 : MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE OU UN CYCLE D'APPRENTISSAGE		
	Technique vélo	35 H
	Orientation	21 H
	GPS et prépa raid	7 H
	Réglementation	24,5 H
	Mécanique	24,5 H
	Secourisme	17,5 H
	Mobilité	3,5 H
CERTIFICATIONS		
	Examen des UC 1 ET 2	7 H
	Examen de l'UC 3	7 H
	Examen de l'UC 4	7 H
	TOTAL	406 H + 315H DE STAGE MINIMUM

Moyens, méthodes et supports pédagogiques :

Cette formation s'effectue en présentiel à l'Institut de Formation du Vélo. Un stage pratique en structure professionnelle de minimum 315h doit être effectué selon le calendrier joint au programme.

Les candidats qui font valoir des compétences donnant lieu à certification dans un ou plusieurs domaines ou unités de compétences capitalisables prévus peuvent se voir accorder par le responsable de la formation des allègements de formation. Ces allègements ne dispensent pas de la ou des parties d'épreuve(s) de certification prévue(s)

Les moyens pédagogiques sont les suivants :

- cours théoriques en salle et en extérieur
- cours techniques
- mise en pratique de séances pédagogiques entre stagiaires, évaluations formatives
- mise en pratique de séances pédagogiques avec des enfants et adolescents, évaluations formatives
- ateliers pratiques de mécanique en atelier mécanique
- mise en situation pédagogique en alternance dans une structure cycliste (observation puis intervention progressive avec l'appui d'un tuteur de stage)
- rapport de stage
- Supports pédagogiques imprimés remis aux stagiaires
- Utilisation de vidéos
- Utilisation de la plateforme collaborative Classroom

La formation est organisée pour un effectif de 20 participants.

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats

L'assiduité à cette formation est obligatoire. Une feuille d'émargement par demi-journée permet de suivre les présences des stagiaires. Chaque fin de semaine, un bilan oral et/ou écrit sous forme de questionnaire est fait avec les stagiaires afin de faire le point sur les contenus dispensés, la progression et les difficultés des stagiaires, ainsi que leurs attentes pour la suite de la formation.

Des évaluations formatives en pédagogie avec un vrai public, observées et commentées par deux formateurs, permettent de situer le stagiaire dans sa progression en encadrement et les compétences restant à acquérir.

Un examen blanc est organisé avant l'examen final. Un livret de suivi stagiaires comprenant les évaluations formatives et des auto-évaluations est remis au stagiaire en début de formation et complété tout au long de sa progression.

Modalités d'évaluation des acquis de formation : 4 unités capitalisables (UC) doivent être validées par pour obtenir le BPJEPS Educateur Sportif mention Activités du Cyclisme :

1. EPREUVE N° 1 (en organisme de formation)

Dossier écrit de 20 à 30 pages (commun aux UC 1 et 2) comprenant 2 parties :

- une description complète de la structure d'alternance (fonctionnement, réseau, réglementation, sites de pratique, outils pédagogiques, publics...)
- la description de la conception et la mise en œuvre d'un projet d'animation réalisé dans la structure

Ce dossier sera soutenu à l'aide un diaporama type Powerpoint.

2. EPREUVE N° 2 (en structure de stage)

Production d'un document (programme d'activité) remis aux évaluateurs :

Avant la date de l'épreuve, le(la) candidate transmet un document comportant un programme d'activités dans les conditions fixées par la DRJSS comprenant : Deux cycles distincts d'animation dans le champ des activités du cyclisme réalisés dans sa structure d'alternance composés d'au moins quatre séances chacun. Les deux cycles sont réalisés avec un public différent. Ces cycles sont organisés sur un espace délimité tple plateau pour l'un et en espace ouvert en conduite de groupe pour l'autre.

Au plus tard une semaine avant l'épreuve, les deux évaluateurs et le(la) candidat(e) sont informés du choix de la séance d'animation figurant dans le document sus-mentionné qui servira de support à la certification.

Le (la) candidat(e) conduit en tout ou partie la séance d'animation pendant 60 minutes au minimum et 90 minutes au maximum pour un public d'au moins 4 pratiquants.

La séance d'animation est suivie d'un entretien de 40 minutes au maximum

3. EPREUVE N° 3 (en organisme de formation)

Réalisation d'un parcours technique +

Evolution en sécurité sur un parcours adapté à un public de pratiquants suivi d'une étude de cas mécanique

Le candidat définit et prépare pendant 15 minutes au maximum un parcours d'une durée de 30 minutes au minimum à 45minutes au maximum sur lequel il encadre un public de 2 pratiquants minimum à 10 pratiquants maximum. La définition et la préparation du parcours s'effectuent au moyen de documents cartographiques qui sont transmis au candidat en début d'épreuve.

Une étude de cas portant sur la compétence technique mécanique : le candidat effectue le diagnostic et la réparation commenté d'une panne mécanique. La durée totale de cette étude de cas technique est de 20 minutes maximum.

Sanction de la formation : Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire. Si le stagiaire réussit l'examen final, le diplôme du BPJEPS Educateur Sportif mention Activités du Cyclisme mention lui sera délivré après délibération du jury par la DRJSCS Auvergne Rhone Alpes.

Qualité des formateurs :

- Bertrand RABATEL (directeur de l'IFV) : Brevet d'Etat 2e degré VTT, maîtrise STAPS entraînement et auteur du livre Piloter son VTT (Ed. Glénat), enseignant à l'université
- Benjamin VIBERT : BEESAC depuis + de 10 ans, directeur de l'école de VTT MCF des 2 Alpes et formateur à l'IFV depuis 2012
- Vincent VAUDAUX : Brevet d'Etat 2e degré VTT et responsable du Sport-Etudes VTT
- Florian BOUTEILLER : BPJEPS VTT et spécialiste des voyages à vélo
- Et plus d'une vingtaine de formateurs selon leur spécialité

L'organisme de formation représenté par Bertrand
RABATEL, directeur



IFV Institut de Formation du Vélo
180 Bd de Charavines - 38500 VOIRON
Siret : 534 277 488 00019 - APE 9499Z
info@formation-velo.com



Campus de la Brunerie - 180 Boulevard de Charavines - 38500 VOIRON

N° SIRET : 534 277 488 000 19 - Code NAF : 8559A

www.formation-velo.com

Organisme de formation enregistré sous le N° 82 38 05102 38 auprès du préfet de la Région Rhône-Alpes. Cet enregistrement ne vaut pas agrément c

INFORMATION

FRAIS ANNEXES BPJEPS Activités du Cyclisme

Le coût de la formation et des frais de dossier comprennent :

- Les heures de face à face pédagogique
- Les supports de cours
- Le cout des certifications
- Le suivi de l'alternance et de votre dossier administratif

Les frais annexes à la formation sont à prendre en compte lors de votre projet de formation. Certains organismes financeurs peuvent vous aider à financer une partie de ses frais.

Le coût de la formation ne comprend pas les frais annexes suivants :

- L'hébergement et la restauration à Voiron et lors du voyage à vélo de 3 jours
- Le cout de votre assurance Responsabilité civile professionnelle (obligatoire en tant qu'éducateur sportif stagiaire si votre structure de stage ne dispose pas d'assurance RC qui vous couvre pour vos activités d'encadrement)
- Le coût d'impression de vos dossiers pour l'UC 1/2/3 de certification à remettre aux évaluateurs
- Les déplacements entre les sites de pratique lors de la formation en centre et les repérages de vos séances pédagogiques et de vos certifications
- Le matériel personnel nécessaire en formation :
 - Un ordinateur portable si possible
 - VTT polyvalent avec pédales plates
 - Vélo de route pour une journée (location possible autour de Voiron)
 - VTT électrique pour 2 jours (location possible autour de Voiron)
 - Votre équipement personnel
 - protection de pluie pour l'activité vélo
 - casque
 - gants
 - porte-carte orientable rigide de préférence
 - une boussole
 - un GPS et/ou un altimètre si possible
 - un sac à dos d'encadrement comprenant :
 - trousse mécanique pour les réparations courantes
 - trousse de premiers secours
 - matériel pédagogique personnel (chronomètre, plots...)